

## **Bail de location d'espaces occupés par la Commission**

### **2025-2026**

Le bail de location des espaces occupés par la Commission est géré par la Société québécoise des infrastructures et les frais sont pris en charge par le ministère de l'Enseignement Supérieur. Pour l'année 2025-2026, ces frais s'élèvent à 329 433,84\$ (soit 27 452,82\$ par mois) pour une superficie de 1 046 mètres carrés. Les renseignements à ce sujet sont diffusés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur, à l'adresse suivante : [Accès à l'information du ministère de l'Enseignement supérieur | Gouvernement du Québec.](#)